



RIGPA

Valeurs partagées et Lignes directrices de la Communauté de Rigpa

La Communauté de Rigpa s'est engagée à des critères exigeants de soin et d'éthique. Il est attendu que chacun de ses membres se conduise en accord avec les lois du pays et les valeurs définies dans cette Charte éthique de Rigpa.

En 2017 et 2018, toute la communauté internationale de Rigpa a participé à une série d'ateliers et de discussions, et a eu l'opportunité de donner son avis sur de nombreux sujets. Cette contribution a été incluse dans un ensemble de *Valeurs partagées* et de *Lignes directrices* claires, enracinées au cœur de la sagesse et de la compassion du chemin bouddhiste.

Ces Valeurs partagées et Lignes directrices s'appliquent à toute la communauté de Rigpa, à ses membres et à tous ceux ayant un rôle dans les activités associées à Rigpa (salariés, contractants, bénévoles, instructeurs, maîtres...). Elles donnent des précisions mais ne dérogent pas à la Charte éthique.

Le document inclut 1) des lignes directrices générales pour toute la communauté de Rigpa, 2) des lignes directrices pour ceux qui représentent Rigpa, 3) des lignes directrices spécifiques pour les instructeurs, les maîtres, et les Conseils et les équipes de direction nationales.

Outre ces lignes directrices, les pratiquants sont tout naturellement encouragés à honorer les vœux bouddhistes qu'ils peuvent avoir pris, qu'il s'agisse de vœux individuels de libération, de préceptes du Bodhisattva ou d'engagements du Vajrayana.

Pour toute la communauté de Rigpa

*Ne commettre aucune action négative,
Cultiver un trésor de vertu,
Dompter cet esprit qui est le nôtre,
Ceci est l'enseignement de tous les Bouddhas.*

— Le Bouddha

Ne pas nuire

Avec comme fondement la vue de l'interdépendance et la compréhension du karma - la loi de cause à effet - nous reconnaissons que toutes nos actions, paroles et pensées ont des conséquences et nous faisons tout notre possible pour ne pas nuire d'une quelconque manière. Cela signifie que :

- Nous nous engageons à créer un environnement sûr qui offre un soutien pour tous. Nous évitons donc toute action avec intention de nuire, que ce soit physiquement, émotionnellement ou psychologiquement ;
- Notre but est d'établir un environnement libre de toute discrimination, qu'elle soit liée à l'âge, l'ethnie, l'origine, la religion, le genre, l'orientation sexuelle ou le handicap ;
- Nous respectons les limites de l'autre et prenons soin de nous en faisant part des nôtres ;
- Tout comportement perturbant, intimidant, brutal, de harcèlement physique ou psychologique, doit être identifié dans le but de le faire cesser immédiatement ;
- Nous apportons un soin tout particulier à ceux qui sont plus vulnérables, notamment les enfants ou les adultes dépendants. Des dispositifs de protection sont mis en place par les équipes nationales et Conseils de Rigpa dans chaque pays membre ;
- Nous ne prenons pas ce qui n'est pas donné librement. Nous ne profitons de personne, nous ne trompons personne financièrement. Nous prenons soin des ressources du sangha et nous ne les utilisons pas à notre propre profit. Nous n'utilisons pas les matériaux ou les données de Rigpa sans autorisation, ce qui constituerait une violation des règles du copyright ou de la confidentialité ;
- En tant que pratiquants sur le chemin, nous prenons grand soin des relations que nous entretenons, avec conscience et bonté. Le harcèlement sexuel, les avances

sexuelles ou tout comportement inapproprié ne sont pas tolérés au sein de notre communauté ;

- Attentifs aux dommages causés par le mensonge, les mots durs, par les commérages et par le fait de créer une division dans la communauté, nous sommes attentifs à l'impact de nos paroles et parlons avec sincérité, bonté et conscience ;
- Nous reconnaissons que tout type de stupéfiant peut compromettre notre capacité à agir avec conscience et compassion, nous évitons toute dépendance à l'alcool ou autres stupéfiants lorsque nous sommes engagés dans des activités à Rigpa ;
- Nous faisons tout notre possible pour atténuer notre impact négatif sur l'environnement.

Travailler au bien-être de tous

La *bodhicitta* est au cœur de tout ce que nous faisons. Elle est le souhait plein de compassion et l'engagement d'atteindre le complet éveil – un état de paix et de bonheur durable, libre de toute souffrance, et d'y amener tous les êtres. Nous nous y attachons en entraînant notre esprit à l'amour et à la compassion, par la compréhension de notre humanité commune, en nous mettant à la place d'autrui et en minimisant notre égoïsme.

- Nous gardons sans cesse à l'esprit ce but commun : dans toutes nos interactions, nous nous relient aux autres avec respect, amitié et bonté. Nous faisons un effort pour apporter du bienfait aux autres ;
- Nous nous engageons à créer une atmosphère de confiance et de coopération où chaque individu se sent apprécié, trouve une façon de participer, ressent un sens de responsabilité pour le bien-être des autres ;
- Quoi qu'il arrive dans la vie, que ce soit dans le bonheur ou le malheur, nous cherchons à le transformer sur le chemin vers l'éveil et à le considérer comme une opportunité pour développer notre compassion pour nous-mêmes et autrui ;
- Reconnaisant la bonté fondamentale de tous les êtres, nous nous traitons nous-mêmes et autrui avec dignité et respect. Cela signifie être patient, courtois et accueillant envers ceux qui font des suggestions ou expriment des points de vue différents des nôtres ;
- Nous prenons soin de notre communauté, nous soutenant les uns les autres sur le chemin, dans notre étude et notre pratique des enseignements bouddhistes.

L'entraînement de l'esprit

Nous reconnaissons notre liberté de travailler habilement avec les pensées, les émotions et les perceptions grâce à la méditation et la réflexion, nous permettant ainsi de clarifier la confusion et de donner naissance à la sagesse.

- Nous examinons profondément notre motivation, conscients des conséquences de ce que nous pensons, disons et faisons.
- Pour dompter, transformer notre esprit, nous consacrons du temps à l'étude et à la pratique des enseignements du Bouddha.
- Nous examinons notre esprit aussi souvent que possible afin d'affaiblir nos habitudes à la saisie, l'hostilité, l'indifférence et d'accroître nos qualités de foi, de discipline, de générosité, d'étude, de décence, de contrôle de soi et de sagesse.

Entrer dans le chemin du Vajrayana

- Les personnes qui choisissent de suivre le chemin du Vajrayana et d'être guidées par un maître, tel qu'il est exposé dans les enseignements du Vajrayana et du Dzogchen, ne peuvent le faire qu'après en avoir fait la requête formelle. Elles recevront des enseignements sur l'éthique et les engagements spécifiques au Vajrayana et au Dzogchen.
- Faire une telle requête constitue une étape cruciale, qui ne devrait être franchie qu'après avoir effectué un entretien portant sur la nature de ces enseignements et ce qu'implique le fait d'être guidé dans ce contexte, conduit par des instructeurs expérimentés. Cette requête doit être fondée sur une base solide d'étude, de pratique, de réflexion et de contemplation menées par l'étudiant, pendant un temps certain. Il est de la responsabilité du maître Vajrayana de préparer l'étudiant à la relation maître-disciple.
- De telles requêtes formelles sont complètement optionnelles et volontaires. Quand elles sont faites par un étudiant, elles constituent un consentement pour recevoir ce niveau d'éducation spirituelle.

Pour ceux qui représentent Rigpa à tous les niveaux

De plus, lorsque nous représentons Rigpa, quelle que soit notre position, nous représentons le Dharma, et nous évitons non seulement de nous conduire d'une manière non-éthique, mais également de susciter tout soupçon ou apparence de comportement inadapté.

Cela signifie que nous évitons :

- De solliciter des sponsors, d'accepter des cadeaux ou l'hospitalité d'une manière inappropriée ;
- D'agir pour des gains financiers ou matériels ;
- De dissimuler tout conflit d'intérêt, que nous devons déclarer ;
- De tromper sur nos qualifications ou notre position, ou de prendre avantage sur autrui en raison de notre rôle et de l'autorité qu'il représente. Ceci inclut, par exemple, de ne pas avoir une relation intime avec une personne participant à un événement, une retraite, un cours ou toute situation dans laquelle ils auraient une position d'autorité. Toute relation engagée en d'autres circonstances doit l'être dans le respect mutuel et reconnue ouvertement, c'est-à-dire non tenue secrète ;

Nous devons également :

- Rendre compte de nos décisions et actions au Conseil de Vision de Rigpa, à l'Équipe Nationale et aux étudiants de Rigpa, selon les processus mis en place ;
- Faire connaître rapidement et avec soin tout conflit que nous pourrions avoir avec la vision et mission de Rigpa, et ce auprès de notre équipe nationale.

Pour les instructeurs

Cette partie concerne les instructeurs uniquement.

Les instructeurs soutiennent la vision de Rigpa et sa mission. La tâche de l'instructeur est de faire de son mieux pour être aussi studieux et compétent que nécessaire, discipliné, bon et chaleureux. Nous honorons la confiance qui nous a été faite, prenons nos responsabilités du mieux que nous pouvons, avec le souhait de maintenir l'authenticité du Dharma. Ce faisant, nous nous efforçons de pratiquer la générosité, la discipline, la patience, l'enthousiasme, la méditation et la sagesse transcendantes, ainsi que l'altruisme, l'intégrité, le sens de responsabilité, l'ouverture, l'honnêteté, la fiabilité et la capacité à animer des équipes.

Nous :

- Contemplons en profondeur et cultivons la noble intention de la bodhicitta ;
- Maintenons notre étude et notre pratique, ne partageant que ce que nous avons personnellement étudié et pratiqué, et participons autant que possible aux formations instructeurs ;
- Posons si nécessaire les limites appropriées entre notre rôle d'instructeur du Dharma et nos rôles professionnels (consultant, professionnel de santé, thérapeute, psychologue, psychiatre...).
- Acceptons les décisions prises par les équipes d'instructeurs compétentes dans notre pays, y compris les décisions concernant tout ce qui pourrait être inapproprié dans notre rôle d'instructeur ;
- Faisons part de tout élément de notre passé ou circonstance de vie qui pourrait avoir un impact préjudiciable à notre rôle d'instructeur ;
- Gardons confidentielles nos interactions avec les étudiants. Quand cela est approprié et accepté par l'étudiant, nous pouvons partager les décisions qui ont été prises ;
- Nous nous assurons que les documents confidentiels relatifs aux personnes soient traités avec soin et sensibilité.

Pour les maîtres

Cette partie concerne les maîtres Vajrayana et Dzogchen qualifiés.

Pour ce qui est des maîtres qualifiés du Vajrayana et du Dzogchen, leurs engagements sont spécifiques aux tantras, et pleinement enracinés dans la bodhicitta, avec laquelle ils sont familiers. Le lien entre un étudiant et un maître est unique et basé sur un consentement mutuel. Nous insistons sur les points suivants :

- Il est de la responsabilité du maître de préparer l'étudiant à la relation maître-disciple. Ceci doit être fait en conscience et l'étudiant doit en faire la requête formelle. Mais l'étudiant doit tout d'abord posséder une solide base d'étude, de pratique, de réflexion et contemplation, et avoir discuté avec des instructeurs expérimentés de la nature des enseignements et de ce que signifie être guidé à ce niveau ;
- Dans le cadre de la relation maître-disciple, il est tout à fait acceptable aussi bien de la part de l'étudiant que du maître de faire connaître ses limites. L'étudiant peut demander des clarifications au maître avec le soutien d'étudiants plus anciens, d'instructeurs ou d'autres maîtres.

Pour les Conseils et les équipes de direction

Cette partie concerne les Conseils et les équipes de direction.

Nous nous engageons à respecter des critères exigeants en termes de gestion et de transparence financière, et ce dans le respect des lois auxquelles sont soumises nos organisations.

La Procédure de Doléance permet de clarifier ou faire part de transgressions. La première étape consiste à contacter un membre de l'équipe locale, un instructeur ou le comité national. Il est également possible de déposer un recours auprès du comité international. Vous trouverez plus de détail dans la *Procédure de Doléance*.

Ce document sera mis à jour régulièrement.